

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU 23 JANVIER 2025

Le 23 janvier 2025 à 9h30 s'est réuni le Comité Social et Économique de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, rue de Beaufort à Arras et en visioconférence via le logiciel TEAMS.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Jacques PION, Directeur

Monsieur Sébastien BRUNO, Secrétaire Général

Madame Élodie DESAUW, Responsable des ressources humaines

Membres délibératifs :

Monsieur Mathieu SPRIET, élu CFDT

Madame Catherine TAVERNE, élue suppléante CFDT

Monsieur Samuel TOMASI, élu CFTC

Madame Laëtitia GOUJARD-LEDUC, élue CFTC

Madame Cindy LEGRAND, élue CFTC

Madame Nicolas PRZYBYLSKI, élu CFTC

Madame Dorothée DOYEN, élue CFTC

Madame Korine BLONDEL, élue suppléante CFTC

Madame Celine LEU, élue suppléante CFTC

Madame Stéphanie MAUBERT, élue FO

Madame Sophie VEROVE, élue FO

Madame Sabrina CAUDRON, élue suppléante FO

Madame Bénédicte CORDIER, élue CGT

Madame Julie GRILLON, élue CGT

Monsieur Gregory BAUDRY, élu CGT

Assistaient également en qualité de suppléant du CSE :

Madame Nelly REGNIER (CFTC)

Madame Eva PILLOT (CGT)

Assistaient également à la réunion en leur qualité de représentant syndical (R.S.) au CSE :

Madame Cindy DUBLEUMORTIER (CFTC)

Madame Emilie CUVELETTE (FO)

Madame Ludivine CARON (CGT)

Étaient excusés

Madame Lucie COPPEY, élue CFDT

Madame Nathalie SAUVAGE, élue CFDT

Madame Sarah DUQUESNOY, élue CFTC

Monsieur Jean-David ROGEZ, élu CFTC

Madame Peggy TURBANT, élue FO

Madame Verove n'étant pas présente au début de la réunion, il y a au départ 14 voix délibératives.

I- Approbation du procès-verbal de la réunion CSE du 17 décembre 2024 et du 20 décembre 2024

Le procès-verbal de la réunion CSE du 17 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Madame Cordier déclare qu'elle n'était pas présente à la réunion du CSE extraordinaire du 20 décembre, qu'elle n'a pas eu le temps de préparer une déclaration mais elle pense que les propos qui ont été tenus lors de cette réunion ne reflètent pas la réalité de ce qui est vécu sur le terrain dans ce contexte-là.

Le procès-verbal de la réunion CSE extraordinaire du 20 décembre 2024 est approuvé à la majorité (11 voix pour, 2 abstentions : Madame Cordier pour les raisons indiquées plus haut et Monsieur Baudry car il était absent lors de cette réunion et 1 voix contre : Madame Grillon).

II- Vie du comité social économique

Monsieur Tomasi indique qu'il a souhaité différencier les points soulevés par les élus et ceux soulevés par les membres du bureau car même si la réunion est préparée il y a des sujets pour lesquels il n'a pas d'éléments à apporter.

- Points soulevés par les élus :

• **Règlement ASC**

Madame Grillon indique qu'elle a posé cette question car il avait été dit, lors de la réunion de novembre, que le sujet serait revu en début d'année.

Elle souhaite :

- que soit ajouté au règlement intérieur les salariés de moins de 6 mois ;
- que les listes RH ne soit plus utilisées mais les déclarations des agents ;
- qu'il y ait un tirage au sort lorsque le nombre d'inscrit à une sortie est dépassé ;
- que les réclamations fassent l'objet d'une réponse motivée.

Monsieur Tomasi répond que, sur le règlement des ASC et l'intégration des salariés de moins de 6 mois, il souhaite que ce soit, en effet, fait en 2025. Ce souhait est partagé par beaucoup d'élus.

Cependant, il faut pouvoir trouver des dates pour réunir les élus et en discuter. Il faut également étudier les sujets évoqués lors du CSE extraordinaire de décembre.

Concernant les autres points évoqués par Madame Grillon, Monsieur Tomasi n'est, personnellement, pas d'accord sur tout. Par exemple, pour les listes RH, il souhaite conserver cette gestion même si elle n'est pas parfaite.

Il ajoute qu'il donne simplement son avis mais ne souhaite pas en débattre aujourd'hui. Il faut voir ces sujets avec l'ensemble des élus.

Madame Grillon répond qu'il n'y a pas de réunion en dehors de celles du CSE.

Monsieur Tomasi répond qu'il faut en organiser et trouver des dates à partir de la mi-février pour pouvoir faire les choses correctement.

Madame Maubert demande ce que souhaitent les élus CGT à la place de l'utilisation des listes RH.

Monsieur Tomasi répond que ce seraient les agents qui déclarent leurs ayants-droits.

Madame grillon indique que les points ont été mis en novembre pour que chacun puisse y réfléchir et qu'il faudrait encore décaler en février.

Monsieur Tomasi répond qu'il a été dit que ce serait revu en début d'année. Cela doit être fait avant l'élaboration du budget prévisionnel et c'est pour cela qu'il a envoyé aux élus, un document représentant un point de situation

sur le budget CSE et l'impact qu'aurait l'intégration des salariés de moins de 6 mois.

Madame Grillon répond que c'est pour cette raison que les élus souhaitaient que ce soit fait à partir de début 2025.

Monsieur Tomasi répond qu'il faut le faire avant les 1ers versements aux agents qui sont les ANCV.

Monsieur Grillon répond que dans ce cas le point n'est toujours pas traité alors qu'il s'agit déjà d'un report de novembre.

Monsieur Tomasi répond qu'il avait été décidé de reporter ce point afin que les élus puissent se réunir et en discuter car ce n'est pas en réunion CSE qu'il faut modifier un règlement intérieur.

Madame Grillon indique qu'elle a apporté les points que les élus CGT souhaitent changer.

Madame Goujard indique que les comptes 2024 sont en cours de clôture et qu'il serait intéressant d'analyser les dépenses sur chaque poste pour connaître l'incidence financière réelle.

Monsieur Tomasi ajoute qu'il ne suffit pas décider de changer les choses puisque cela aura une incidence financière et qu'il faudra prendre des décisions.

Madame Grillon répond que le CSE perçoit des dotations pour les CDD et les salariés de moins de 6 mois également.

Monsieur Tomasi répond qu'il budgétise à l'heure actuelle en les intégrant.

Madame Grillon répond qu'il y a de plus en plus de CDD ce qui fait baisser le budget.

Monsieur Tomasi indique qu'il avait estimé à 730 000 euros les rentrées sur l'année 2024 et il y a eu, réellement, 735000 euros. Ce budget a été entièrement couvert, il faudra donc bien faire des choix.

Il rappelle, comme il l'a déjà dit en novembre, qu'il souhaite lui aussi ce changement mais qu'il y aura une incidence financière.

Madame Grillon répond que c'est pour cette raison que le point avait été mis en novembre.

Monsieur Tomasi répond qu'en novembre c'était prématuré et c'était également complexe au niveau gestion pour le bureau car c'est la période la plus chargée de l'année mais il a déjà quelques réflexions sur le sujet.

Madame Grillon répond qu'elle y a aussi réfléchi et apporte aujourd'hui des suggestions.

Monsieur Tomasi répond que ce sont des suggestions sans réflexion sur le budget et les incidences.

Il cite en exemple l'intégration de 50 salariés de moins de 6 mois en plus à qui serait donnés les ANCV, cela ferait 20 000 euros en plus pour les ANCV. Madame Grillon est d'accord qu'il faut trouver le budget mais pense que c'est possible au vu du budget de l'arbre de Noël.

Monsieur Tomasi répond qu'il est en effet possible de trouver les solutions mais en commun.

Madame Goujard ajoute que revoir un règlement intérieur prend du temps et ne se fait pas en réunion CSE. Il faudra certainement plusieurs réunions d'élus pour cela. Elle propose de trouver des dates en février.

Madame Grillon est mécontente que le point ne soit pas évoqué aujourd'hui. Madame Goujard lui demande à nouveau de proposer des dates de réunion à partir de la mi-février.

Monsieur Tomasi ajoute que les 34 élus n'ont pas besoin d'être présent, il est possible de travailler en petits groupes.

Madame Grillon aimerait savoir si les autres élus seraient d'accord avec les modifications qu'elle a suggérées.

Monsieur Tomasi répond qu'il n'est pas d'accord avec certaines.

Madame Taverne préfère attendre que les élus se réunissent pour en discuter.

Madame Maubert va également proposer des dates à Monsieur Tomasi.

Monsieur Tomasi rappelle que la seule urgence est fixée par le budget qui a lieu en avril.

Madame grillon répond que l'article 6 du RI précise bien que celui-ci « est modifiable à tout moment à la demande d'au moins 2 élus du CSE et que dans tous les cas les propositions d'amendement feront l'objet d'un vote en réunion plénière », ce qui est exactement le cas aujourd'hui.

Madame Goujard répond qu'il n'y a pas qu'une organisation syndicale qui va faire des propositions.

Monsieur Tomasi ajoute que dans ce cas il aurait fallu faire une demande de vote.

Madame Grillon répond que c'est le cas.

Monsieur Tomasi répond que ce n'est pas ce qui a été demandé.

Madame Cordier répond qu'il s'agit d'un report du point de novembre pour lequel un vote était demandé.

Madame Maubert demande si des choses sont déjà prévues d'ici fin avril pour intégrer les salariés de moins de 6 mois car si ce n'est pas le cas il vaut peut-être mieux attendre les comptes.

Monsieur Tomasi répond que le problème est toujours de connaître le nombre de CDD présents même s'il avait été suggéré de dire qu'il faut être présent au moment de la distribution ou au début du mois concerné.

Cela doit être décidé entre élus mais il rappelle que 50 salariés de moins de 6 mois à qui on va donner aujourd'hui les ANCV représentent 20 000 euros de budget supplémentaires. Concernant la rentrée scolaire, il est difficile d'estimer sans connaître le nombre d'enfants et sur la période de Noël cela représenterait environ 15 000 euros.

Monsieur Tomasi souligne que nous arrivons donc à un budget de 35 000-40 000 euros qui auparavant été utilisés sans intégrer les moins de 6 mois. C'est justement pour permettre de réfléchir au choix qui devront être fait qu'il a envoyé ce que représenteraient ces dépenses supplémentaires.

Il souligne qu'il ne souhaite pas décider seul mais également que ce ne soit pas qu'une organisation syndicale qui décide.

Madame Grillon tient à ce qu'il y ait un vote aujourd'hui sur les propositions de la CGT.

Monsieur Tomasi répond que ce n'est pas possible car ce n'est pas prévu à l'ordre du jour.

Madame grillon répond que ça l'était lors de la réunion de novembre.

Monsieur Tomasi répond que non.

Monsieur Spriet suggère de bloquer l'après-midi de la prochaine réunion CSE le 27/ février pour réunir les élus.

Madame Grillon transmet à Monsieur Tomasi l'ordre du jour de la réunion de novembre stipulant un vote.

Monsieur Tomasi répond qu'il n'est pas précisé aujourd'hui report du point de novembre et vote.

Il propose cependant de voter aujourd'hui tout de même pour ne pas faire de débat inutile.

Madame Cordier répond qu'il s'agit de respecter les points.

Monsieur Tomasi rappelle que cela n'a pas été demandé à l'ordre du jour. Lorsqu'un vote est demandé cela doit être précisé.

Madame Cordier répond que ça l'était en novembre.

Monsieur Tomasi répond qu'en novembre les élus ont souhaité reporter.

Madame Cordier répond que c'était reporté en janvier.

Monsieur Tomasi répond qu'il n'a jamais été dit janvier mais « en début d'année » et qu'il a précisé qu'il fallait que les élus se réunissent ce qui n'a pas été le cas. Il ajoute que Madame Cordier n'a pas proposé de dates de réunion.

Madame Cordier répond qu'il n'est pas indiqué dans le règlement intérieur qu'il faut faire de propositions de réunion.

Monsieur Tomasi répond qu'un règlement intérieur ne se modifie pas comme ça en séance.

Madame Grillon répond que c'est pour cette raison que les élus CGT ont fait leurs propositions en novembre.

Monsieur Tomasi répond qu'il faut faire un écrit avec des propositions de rectifications.

Madame Grillon répond que cela a été fait en novembre.

Monsieur Tomasi répond qu'il n'y a pas de document écrit avec les propositions qui sont faites et en quoi elles modifieraient le règlement intérieur.

Madame Cordier répond que c'est pour cette raison qu'ils avaient accepté le report en début d'année.

Monsieur Tomasi répond qu'il donne exactement la même réponse qu'en novembre c'est-à-dire qu'il attend le budget car c'est l'incidence que cela aura.

Il propose de voter sur la prise en compte ou non, aujourd'hui, des modifications proposées par Madame Grillon.

Madame Grillon répond qu'elle n'est pas la seule.

Madame Cordier ajoute qu'il s'agit de 2 élus CSE comme le prévoit les textes.

Monsieur Tomasi demande aux élus s'ils souhaitent voter aujourd'hui ou s'ils préfèrent fixer une date de réunion.

Madame Cordier répond que leur demande est qu'il y ait un vote sur les propositions faites soit toutes ensemble soit sur chacune des propositions.

Monsieur Tomasi demande aux élus s'ils souhaitent voter pour la prise en compte des modifications demandées par les élus CGT.

Monsieur Pion propose aux élus de voter soit pour les propositions de modifications soit pour le fait de se réunir et de les étudier.

Les élus votent tout d'abord sur les propositions de modifications.

Elles sont rejetées à la majorité (3 pour CGT, 11 contre CFTC, CFDT, FO).

Monsieur Tomasi propose ensuite aux élus de se réunir à partir de mi-février y compris pendant les vacances scolaires.

Monsieur Spriet demande si cela ne ferait pas un peu tard.

Monsieur Tomasi répond qu'il n'est pas là les 2 premières semaines de février et propose une 1ere réunion la 2eme semaine des vacances avec un tour de table et les avis de chacun et une 2eme réunion et voir si cela suffit. Il ne pense pas que ce soit trop tard puisque l'échéance c'est le 30 avril et le budget prévisionnel.

Madame Maubert répond qu'une seule réunion ne suffira pas et qu'il faut peut-être commencer mi-février pour avoir le temps d'en discuter.

Monsieur Tomasi répond que d'ici-là les élus peuvent également déjà réfléchir à des propositions comme celles des élus CGT et propose de fixer une 1ere date pendant la 2eme semaine des vacances et une 2e date le 27 février après-midi après la réunion CSE comme l'a suggéré Monsieur Spriet. Si ces 2 réunions ne suffisent pas, il sera possible d'en fixer une autre début mars pour pouvoir présenter un projet fin-mars.

Monsieur Tomasi demande si les élus sont d'accord ou s'ils souhaitent s'exprimer par un vote.

Les élus sont d'accord à l'unanimité.

Monsieur Tomasi propose qu'il y ait juste 2-3 élus par organisations syndicales lors de ces réunions.

Madame Cordier demande quelle est la date.

Monsieur Tomasi répond qu'elle n'a pas encore été fixée mais que ce serait la 2e semaine des vacances et ensuite le 27 février.

Il faudra évoquer la question des ASC mais aussi les sujets évoqués lors de la réunion du 20 décembre.

• Demande de formation économique du CSE (vote et priorisation)

Monsieur Tomasi rappelle que les règles qui ont été fixées, concernant la formation économique du CSE, sont de donner la priorité aux titulaires qui n'ont jamais suivi cette formation, ensuite aux suppléants qui ne l'ont jamais suivi et enfin à ceux qui auraient déjà pu la suivre et aux représentants syndicaux. Il ajoute que par le passé, pour 2 organisations

syndicales, des formations globales ont été organisées afin de réduire les coûts.

Monsieur Tomasi indique que, depuis la mise en place du CSE, il y a eu l'année dernière :

- 2 demandes de formation par 2 élus titulaires de la CGT qui n'avaient jamais été formés. Ces formations avaient été accordées
- Des demandes d'élus FO en janvier 2024 qui avaient été refusées et reportées car déposées dans un délai trop court après l'installation du CSE.

Il ajoute qu'il a aujourd'hui une demande de formation des élus FO suite au report de 2024 avec un devis qui est à peu près égal à 50 % du montant maximal autorisé c'est-à-dire cohérent avec le coût raisonnable d'une formation.

Il précise qu'il y a, aujourd'hui pour les 34 élus, 14 élus qui ont déjà été formés.

Il y a également une demande d'un élu titulaire CSE mais qui a déjà eu la formation financée par le CSE lors du précédent mandat. La demande de cette formation intervient avec un montant de devis au maximum du montant qui peut être attribué.

Madame Cordier précise que ce n'est pas l' élu qui détermine le montant du devis mais l'organisme de formation.

Monsieur Tomasi souhaiterait ne pas prendre une décision seul puisque cela doit faire l'objet d'une délibération en CSE et il propose de prioriser ces demandes.

Madame Grillon répond que la question est juste de savoir si le budget de fonctionnement permettrait de former tout le monde.

Monsieur Tomasi répond que ce n'est pas la seule question car si tout le monde demande, il n'y aura pas assez de budget et le RI stipule bien qu'il y a un ordre de priorité.

Madame Grillon répond qu'en effet il y a un ordre de priorité mais que si le budget permet de couvrir toutes les demandes, il n'y a pas de raison d'en refuser.

Monsieur Tomasi répond que si les 20 personnes pas encore formées font une demande identique à la demande formulée par la CGT à 2500 euros hors frais de déplacement, ce qui ferait potentiellement 3500 euros, il n'y aura pas le budget.

Madame Cordier répond que chaque année il y a des reports du budget de fonctionnement sur les ASC.

Madame Tomasi répond que ce n'est pas une raison pour faire n'importe quoi sur le budget de fonctionnement.

Madame Grillon répond que si c'est possible budgétairement aujourd'hui il n'y a pas de problèmes.

Monsieur Tomasi répond qu'il y a d'autres élus qui pourraient avoir besoin d'une formation.

Madame Cordier répond qu'ils peuvent en faire la demande.

Monsieur Tomasi répond qu'ils ne pourront peut-être pas la faire s'il n'y a plus le budget.

Madame Grillon demande s'il resterait du budget de fonctionnement dans le cas où toutes ces personnes demanderaient une formation.

Monsieur Tomasi répond que si tout le monde fait des demandes en ne jouant pas le jeu sur les tarifs, il n'y aura pas assez de budget.

Il donne juste son avis sur cette demande avec un devis élevé pour un élu ayant déjà eu cette formation.

Madame Grillon répond qu'il ne faut pas faire des suppositions sur des demandes hypothétiques. Si le budget permet de répondre favorablement à toutes les demandes il n'y a pas de problèmes.

Monsieur Tomasi répond que la question n'est pas la même en termes de priorités. Il y a des élus qui ont déjà eu cette formation du CSE, qui ont déjà eu en plus le maximum de la dotation à ce moment-là, il juge donc, à titre personnel, qu'ils ne sont pas prioritaires.

Madame Cordier répond que ce n'est pas une question de prix.

Monsieur Tomasi répond que si, cela entre en compte. Il considère qu'il n'y a pas d'effort fait sur le prix.

Madame Cordier répond que l'élu fait avec les devis qu'il obtient et se forme pour pouvoir aider ses collègues et pas pour s'amuser en formation.

Elle rappelle que chaque année il y a un transfert du budget de fonctionnement sur les ASC. Il n'y a donc aucune raison de refuser à un élu de se former.

Monsieur Tomasi répond qu'il ne refuse pas aux élus de se former mais que ce n'est pas toujours au CSE de payer.

Madame Cordier souhaiterait connaître le nombre de demandes, pour quel budget et si le budget de fonctionnement permet de les financer.

Elle précise qu'il n'y a aucune raison pour que les élus votent.

Monsieur Tomasi répond que ce n'est pas la seule question et qu'il doit bien y avoir une délibération avec un ordre de priorité.

Madame Cordier demande ce à plusieurs reprises ce qui empêche, aujourd'hui, de répondre favorablement à toutes les demandes.

Monsieur Tomasi répond que si les demandes des élus qui ont été formés sont acceptées et qu'ensuite il y a 14 demandes d'élus pas encore formés et qui demandent 3 000€ chacun, il n'y aura pas le budget.

Madame Cordier répond que les plans de formations sont faits en fin d'année.

Monsieur Tomasi lui demande pourquoi, dans ce cas, ne pas anticiper et faire une demande 3 mois avant.

Madame Cordier répond que la demande a été faite le 26 décembre 2024.

Monsieur Tomasi répond que cela passe en délibération en CSE aujourd'hui, la demande aurait du être faite plus tôt.

Madame Cordier répond qu'il n'y a pas de raison que cela passe en délibération en CSE.

Monsieur Tomasi répond que c'est la règle fixée par le RI.

Madame Cordier répond que s'il n'y a pas le budget, cette formation n'est pas financée mais que s'il y a le budget il n'y a aucune raison de refuser.

Il y a en effet une question de priorité mais si le budget permet de former tout le monde elle ne voit pas où est le problème.

Madame Grillon ajoute qu'il ne faudra pas transférer l'excédent vers les ASC si des formations sont refusées.

Monsieur Tomasi répond qu'il ne refuse pas de formation mais priorise. Il y a, là, des demandes début janvier et donc il faut préciser si elles ont déjà été faites par ces élus.

Madame Cordier répond que ce n'est pas la question. Il faut juste savoir si le budget permet de les financer.

Monsieur Tomasi répond qu'il ne peut pas dire combien il aura de demandes tout au long de l'année.

Madame Cordier demande à Monsieur Tomasi si les 4 demandes actuelles peuvent être financées.

Monsieur Tomasi répond que ce n'est pas la question. Il doit y avoir un vote mais, personnellement, il se demande si c'est cohérent de former des gens qui l'ont déjà été et qui n'utilisent pas le budget en faisant des efforts comme certains élus le font déjà.

Madame Cordier répond qu'il n'y a rien qui fixe des règles budgétaires et que les propos de Monsieur Tomasi sont graves.

Madame Verove a rejoint la réunion et souhaite intervenir pour couper court à tout problème de budget. Elle demande si le secrétaire du CSE pourrait prendre l'initiative de retenir un organisme de formation, avec tel budget de sorte que ce soit la même chose pour tout le monde.

Madame Cordier répond qu'elle ne le souhaite pas.

Monsieur Tomasi répond qu'il entend la proposition de Madame Verove car c'est un peu dans ce sens que les élus CFTC se forment. Il ajoute que pour la formation CSSCT ils vont former 13 personnes pour un budget de 6 000 euros, ce qui ne fait pas 2500 euros par personne.

C'est dans ce sens qu'il souhaite une bonne utilisation du budget.

Il rappelle qu'il donne juste les règles à savoir la priorisation et informe les élus que cette demande concerne quelqu'un qui a déjà eu cette formation et pour un budget très élevé. Son avis personnel est que cette demande n'est pas prioritaire, mais ce sont les élus qui votent.

Madame Verove souhaite que les élus qui n'ont pas encore bénéficié de formation puisse en bénéficier.

Madame Cordier demande la même chose et que toutes ces demandes soient accordées. Elle précise que la demande évoquée la concerne elle-même et demande qu'elle soit traitée avec un aval du trésorier car il s'agit juste d'une question de finance.

Monsieur Tomasi répond qu'il ne peut pas se positionner en janvier sans savoir s'il y aura d'autres demandes dans l'année.

Madame Grillon répond que qui que ce soit demandant une formation, si le budget le permet il n'y a aucune raison de refuser.

Madame Goujard répond que ce n'est pas écrit comme ça dans le RI.

Monsieur Tomasi ajoute qu'il avait été décidé de prioriser les demandes.

Madame Cordier répond qu'elle ne remet pas en cause cette priorisation.

Madame Grillon ajoute qu'il doit y avoir priorisation si le budget ne permet pas de financer tout le monde, dans le cas contraire il n'y a aucune raison.

Monsieur Tomasi répond que dans ce cas, 5 élus CFTC déjà formés vont demander cette formation, pour un montant de 15 000€ et il n'y aura plus le budget nécessaire pour les autres.

Madame Grillon répond qu'il n'y aurait aucun problème si le budget le permet et que le budget de fonctionnement est fait pour ça.

Monsieur Tomasi répond qu'il n'est pas fait pour former à nouveau des élus qui l'ont déjà été.

Madame Cordier répond que cela n'est écrit nulle part.

Madame Verove répond qu'il doit y avoir une priorisation pour les élus qui n'ont pas été formés.

Monsieur Tomasi indique qu'il faut se positionner concernant ces demandes. L'une pour 3 élus qui n'ont jamais été formés et l'autre pour un élu qui a déjà été formé.

Madame Grillon répond qu'il n'y a pas lieu à délibération. Le trésorier doit juste dire si le budget le permet ou non.

Monsieur Tomasi répond que ça ne marche pas comme ça.

Madame Goujard répond qu'un budget est pour toute une année.

Madame Grillon répond que le RI précise que « toute demande de formation doit recevoir l'aval du trésorier ».

Monsieur Tomasi ajoute qu'il stipule « qu'elles feront l'objet d'une délibération ».

Madame Cordier demande une suspension de séance.

A son retour, elle demande qu'une réponse lui soit apportée.

Monsieur Tomasi rappelle qu'il souhaite, comme c'est prévu, qu'il y ait délibération mais demande à ce que cela ne soit pas pris personnellement.

Madame Cordier répond que des propos du type « ne fait pas d'effort » ne sont pas très corrects.

Monsieur Tomasi répond que, pour lui, demander le maximum du coût d'une formation n'est pas faire preuve d'effort.

Madame Cordier répond que ce n'est pas elle qui fixe les prix et qu'elle vient de vérifier les textes qui disent que rien ne l'oblige à aller à une formation organisée pour réduire les coûts. Elle est libre de choisir l'organisme de formation.

Elle préférerait que Monsieur Tomasi considère que des élus qui souhaitent être mieux formés pour venir en aide à leurs collègues soit la priorité sur le budget. Elle souligne qu'elle est une militante et qu'elle a besoin de mettre à jour ses connaissances et que si elles l'avaient été sur certains sujets, la problématique à l'ARIPA se serait passée autrement.

Monsieur Tomasi répond que c'est très bien de se former mais simplement le financement par le CSE doit faire l'objet de réflexions étant donné qu'il y a 34 élus et que les formations coûtent cher. Si des efforts sont faits pour

réduire les coûts, comme l'ont fait 2 organisations syndicales, en regroupant les formations par exemple, la question serait différente.

Madame Cordier répond qu'elle ne peut pas faire des soldes sur les prix des formations. Elle souhaite que Monsieur Tomasi lui réponde sur la question du budget. Est-ce qu'il y a les finances ou pas. Ce sera acté dans un pv et il y aura des conséquences car cette réponse n'est pas valable.

Monsieur Tomasi répond qu'il y a 2 mois, Madame Cordier demandait que des devis soient faits pour faire des travaux dans le bâtiment du CSE. Si des travaux ont lieu il faut bien qu'il y ait le budget de fonctionnement.

Il rappelle que nous sommes en janvier, Madame Cordier fait une demande de formation alors qu'elle a déjà été formée, il y a d'autres demandes et des priorisations sont prévues dans le RI. Il ne peut pas dire par avance que les 20 élus qui n'ont jamais été formés ne vont pas faire de demandes.

Madame Cordier répond que ce n'est pas le sujet.

Monsieur Tomasi répond que ça l'est. Il propose aux élus de voter sur ces 4 demandes.

Madame Grillon indique qu'il doit y avoir priorisation uniquement si le budget ne permet pas de financer toutes les demandes.

Monsieur Tomasi répond qu'il ne peut pas dire oui à tout le monde.

Madame Cordier répond que Monsieur Tomasi n'apporte aucun élément financier alors qu'il a sa demande depuis 1 mois.

Monsieur Tomasi lui rappelle qu'il lui a répondu que la demande devait passer à un CSE et que c'est le cas aujourd'hui.

Il ajoute que faire une demande en janvier pour quelqu'un qui a déjà été formé grève le budget de l'année pour les autres élus qui n'auraient jamais été formés.

Madame Grillon répond que ce n'est pas le cas si le budget permet de former tout le monde.

Monsieur Tomasi répond qu'il ne peut pas dire oui à 34 élus qui demanderaient 3000 euros + des frais de déplacement.

Madame Grillon répond qu'il suffit de répondre aux demandes actuelles.

Monsieur Tomasi répond qu'il ne peut pas faire au compte-goutte dès le début d'année, d'autant que le budget n'est pas encore fixé.

Madame Grillon répond que c'est pour cette raison qu'elle aimerait savoir où en serait le budget si les demandes de formation actuelles étaient accordées.

Monsieur Tomasi répète que ce n'est pas la question.

Monsieur Pion souhaiterait également revenir à cette priorisation et à ces 20 personnes qui ne sont pas encore formées.

Madame Cordier répond qu'elles n'ont pas fait de demandes.

Monsieur Pion répond que non, pas pour le moment mais elles restent prioritaires sur les demandes qui pourraient être faites dans l'année. Ces 20 personnes qui demanderaient une formation à 3000 euros doivent être prévues dans l'année et priorisées.

Madame Cordier répond que ce sont les demandes qui sont étudiées et pas les supposées demandes.

Monsieur Pion répond que 20 personnes ou 34 élus pour une formation à 3000 euros, nous arrivons à un budget de plus de 100 000 euros.

Madame Cordier répond que Monsieur Pion fait des hypothèses alors qu'il n'y a pour le moment que 4 demandes.

Monsieur Pion répond que lors du budget prévisionnel, il n'est pas possible de prévoir ces 100 000 euros, il faut bien donner un ordre de priorité.

Madame Cordier ne conteste pas cette priorisation puisqu'il y a 3 demandes qui le sont. Cependant, il n'y a pas 20 demandes.

Monsieur Pion répond qu'il pourrait y avoir ces 20 demandes tout le long de l'année et que cela doit être prévu puisque nous sommes en janvier et qu'il y en a déjà 3.

Madame Cordier répond que rien ne dit qu'il ne faut pas traiter les demandes de janvier sous prétexte qu'il pourrait y en avoir d'autres dans l'année. Pour le moment il n'y a pas 20 demandes, il y en a 3.

Monsieur Pion répond que potentiellement il y en a 20 et que c'est à prévoir dans le prévisionnel.

Madame Cordier répond ce n'est pas un argument pour rejeter la demande qui est faite aujourd'hui.

Monsieur Pion répond, qu'à son sens, c'est une question de priorisation.

Monsieur Tomasi pense qu'il faut voter en 2 fois. Premièrement, pour la demande qui concerne 3 élus qui n'ont jamais fait la formation et qui sont prioritaires et ensuite pour la 4ème personne qui a déjà été formée pour savoir si elle est accordée ou éventuellement reportée à la fin de l'année si le budget le permet. Il ajoute qu'il n'y a pas forcément d'urgence.

Madame Cordier précise que sa demande a été faite il y a un mois.

Monsieur Tomasi répond qu'il a indiqué à Madame Cordier, lors de sa demande, que la réponse serait apportée lors du CSE.

Madame Cordier répond que ça n'a rien à voir avec le CSE.

Monsieur Tomasi propose aux élus de se positionner sur ces questions de priorité.

Madame Cordier indique que si Monsieur Tomasi ne se justifie pas par rapport au budget il se met en difficulté.

Monsieur Tomasi répond qu'il faut tout de même que les élus se positionnent, il n'est pas le seul. Si la majorité des élus pensent qu'un élu qui a déjà été formé peut l'être à nouveau, la formation sera accordée.

Madame Cordier répond qu'il s'agit de discrimination car Monsieur Tomasi n'a pas d'arguments budgétaires.

Monsieur Tomasi répond que si c'était de la discrimination la formation accordée aux 2 élus CGT l'année dernière ne l'aurait pas été. Les mêmes règles ont été suivies et si un élu déjà formé d'une autre organisation syndicale faisait la même demande il répondrait exactement la même chose.

Il rappelle qu'il essaye de faire au mieux mais qu'au contraire ce n'est pas faire des efforts que de demander le maximum autorisé pour une formation.

Madame Grillon répond que ce n'est pas les élus CGT qui fixent les prix.

Monsieur Tomasi répond que ça dépend où les demandes sont faites et qu'il est possible de faire autrement.

Madame Cordier répond que tous les syndicats n'ont pas d'organismes de formation. Ils ont forcément affaire à d'autres structures.

Monsieur Pion propose aux élus de passer au vote.

Monsieur Tomasi précise qu'il y a maintenant 15 votants suite à l'arrivée de Madame Verove

Monsieur Baudry demande si ces 3 élus sont de la même organisation syndicale.

Monsieur Tomasi répond que oui.

Madame Cordier demande combien d'élus ont été formés l'année dernière.

Monsieur Tomasi répond 2.

Pour les 3 demandes de formation d'élus qui n'ont jamais été formés, les demandes sont accordées à l'unanimité (15 votes).

Pour la demande de Madame Cordier, qui a déjà été formée, la demande est rejetée à la majorité (10 contre, 5 pour).

Madame Cordier tient à préciser que les élus CGT ont voté pour la demande précédente.

Madame Verove répond que c'est pour des élus qui n'ont jamais été formés.

Madame Cordier indique qu'il y a 10 voix contre sans aucune motivation financière.

Monsieur Tomasi répond que ce sont les règles de priorisation.

Madame Cordier répète qu'il n'y a aucune motivation financière.

Monsieur Tomasi répond que si, sur un prévisionnel.

Madame Cordier répond qu'il n'y a pas de prévisionnel et donc pas de motivations financières.

- Points soulevés par les membres du bureau :

• **Report de l'escape game et proposition d'une sortie Walibi le 19/04/2025 (vote)**

Monsieur Tomasi indique qu'il a envoyé un petit topo pour expliquer ces différents points. Il explique qu'il était normalement prévu une sortie escape game en 2025 mais, comme déjà indiqué lors d'une précédente réunion, cette sortie s'est avérée trop chère.

Les participants à la commission loisirs ont donc décidé de reporter cette sortie en 2026 pour essayer de trouver des tarifs plus intéressants et de proposer à la place une sortie à Walibi (votée à la majorité des membres de la commission).

Monsieur Tomasi propose, pour profiter d'une tarification exceptionnelle en ce moment avec un billet adulte acheté/un billet enfant de moins de 12 ans offert, de faire des tarifs à 30 euros pour les adultes et 10 euros pour les enfants de moins de 12 ans avec une option aqualibi à 10 euros.

Il ajoute que c'est ce qui a été décidé en commission loisirs mais qu'il le propose au vote comme c'est prévu et fait habituellement et le forms est prêt à être diffusé si les élus sont pour cette sortie.

Madame Caron demande s'il serait possible de ne pas faire cette sortie afin de garder ce budget pour réduire le coût de Disney.

Monsieur Tomasi répond que, pour Disney, ce sont déjà des tarifs très intéressants avec une grosse participation du CSE.

Madame Caron répond qu'un effort supplémentaire rendrait cette sortie plus accessible à des agents ayant un petit budget.

Monsieur Przybylski répond qu'il ne faut pas oublier que pour Disney tout est compris dans le prix.

Madame Pillot indique que c'est quand même un budget.

Madame Caron ajoute qu'il serait peut-être bien de faire moins de sortie afin de faire des plus grosses participations.

Monsieur Przybylski répond qu'il faut toucher un maximum d'agents lors des sorties.

Monsieur Tomasi ajoute que la participation est très importante.

Madame grillon demande si, pour la sortie Walibi, la participation est bien de 20 euros. Pourquoi, dans ce cas, ne pas faire une plus grosse participation afin de faire une sortie vraiment pas chère et toucher les agents au faible budget.

Monsieur Tomasi demande à Madame Grillon si elle pense que 30 euros c'est cher.

Madame Grillon répond que la participation est de 100 euros pour Disney, pourquoi ne pas, dans ce cas, la faire plus élevée pour Walibi.

Monsieur Tomasi répond qu'il s'agit d'une proportion par rapport au montant global.

Madame Grillon indique que Walibi a déjà été fait il y a 1 an et demi.

Monsieur Tomasi indique qu'il propose ce qui a été validé par la commission loisirs. Il est toujours possible de tout remettre en question.

Madame Grillon répond que ce n'est pas validé par la commission loisirs puisqu'il n'y en a pas.

Madame Legrand répond qu'ils sont conviés à toutes les réunions, que parfois il y a des élus CGT et il y a des échanges via Teams.

Madame Grillon trouve dommage de faire toujours les mêmes sorties.

Monsieur Przybylski répond que ce sont des sorties qui marchent.

Monsieur Tomasi ajoute que s'il n'y avait que 40 participants pour les sorties il faudrait admettre s'être trompé mais ce n'est pas le cas.

Madame Grillon indique que pour le coup la sortie escape game changeait un peu.

Monsieur Tomasi répond que oui mais qu'il a été décidé en commission de la reporter à cause du prix et tout le monde était d'accord.

Monsieur Tomasi propose de passer au vote.

La proposition est approuvée à l'unanimité (15 votants).

• **Arbre de Noël 2025 : forms-salle-date-format (vote éventuel)**

Point reporté

• **Disney 2026 : différentes possibilités, point d'étape (vote éventuel)**

Monsieur Tomasi indique que cette sortie prévue en 2026 avait déjà été intégrée au calendrier 2025 pour avoir les tarifs les plus intéressants possibles.

Les estimations ont été faites et envoyées aux élus.

Les montants varient en fonction du lieu d'achat des billets et de la localisation de l'hôtel.

Il ajoute qu'en achetant les billets à Disney et en prenant un hôtel partenaire il y a des promos très intéressantes.

Selon le choix qui va être fait par les élus, les tarifs seront très différents et le calendrier est différent.

Monsieur Tomasi ajoute que, dans l'offre qui est proposée, il y a les tickets repas pour les 3 repas et, si c'est un hôtel partenaire, le petit-déjeuner est compris.

Il faut ajouter à ces propositions de tarifs 10 euros pour les adultes au titre de la taxe de séjour qui n'est pas à régler individuellement.

Monsieur Tomasi suggère, pour simplifier la gestion et pour ne pas faire un tarif qui ne tienne pas compte des familles, de refaire la même chose que pour Beauval c'est-à-dire un prix au départ pour les agents avec participation du CSE auquel sera ajouté le prix de la chambre selon la composition.

Il indique que le tarif proposé prend en compte une grosse participation CSE qui sera aux alentours de 30 000 euros sur la base de 100 euros par agents.

Il souligne qu'un gros travail de préparation a été fait afin d'être au plus près du tarif. Cependant, les prix des hôtels partenaires sont connus mais pas ceux des hôtels Disney puisque cela dépendra des tarifs disponibles au moment de la réservation.

Madame Maubert demande si les tarifs indiqués dans le fichier ne concernent que l'hôtel.

Monsieur Przybylski que non c'est tout compris bus, hôtel, repas et entrées.

Monsieur Tomasi ajoute qu'il faut décider aujourd'hui car selon ce qui sera choisi ça ne sera pas les mêmes calendriers (Mars pour les hôtels Disney et aujourd'hui si achat des billets et hôtel partenaire)

Madame Grillon indique que le budget est de 30 000 euros alors que Monsieur Tomasi a précisé en début de séance qu'il fallait réduire les budgets.

Monsieur Tomasi est d'accord que c'est un gros budget employé sur 2026 et qu'il faudra donc faire des choix.

Madame Grillon indique que cette sortie ne touchera pas beaucoup de monde.

Monsieur Tomasi répond que Madame Grillon a dit précédemment qu'il faudrait donner plus en annulant Walibi et dit maintenant que la participation est trop haute.

Madame Grillon trouve le budget de 30 000 euros élevé.

Monsieur Tomasi répond qu'il s'agit d'une participation de 100 euros sur la base de 300 participants.

Il ajoute que l'idée est de faire cette sortie sur 2 week-ends pour permettre aux personnes n'ayant par leurs enfants tous les week-ends de pouvoir participer.

Il y aura aussi la question du mode de désignation si le nombre de participants est dépassé.

Madame Grillon indique que ça reste une sortie chère par rapport aux salaires des agents.

Monsieur Przybylski répond que c'est beaucoup moins cher que si l'agent le faisait par lui-même.

Monsieur Tomasi ajoute que le tarif est très intéressant par rapport à tout ce qu'il comprend et que Disney est une demande très importante de la part des agents.

Monsieur Baudry demande si les agents seuls auront la possibilité de partager une chambre pour réduire les coûts.

Monsieur Tomasi répond que oui.

Il propose de passer au vote en plusieurs parties.

Premièrement est-ce que cette sortie est validée.

Les élus votent pour à l'unanimité (15 votants).

Monsieur Tomasi propose aux élus de choisir l'option hôtel dans le parc ou hôtel partenaire.

Monsieur Przybylski souligne que l'hôtel partenaire est moins cher et a le petit déjeuner compris.

Monsieur Tomasi ajoute que c'est un 4 étoiles qui se situe à moins de 10 minutes en navette.

L'unanimité des élus souhaitent l'hôtel partenaire (15 votants).

Monsieur Tomasi propose maintenant aux élus de voter la participation de 100 euros par agents ou la réduire.

Madame Grillon demande ce que représente le budget Walibi.

Monsieur Tomasi répond que cela dépendra du nombre de participants mais sur une base de 300, nous serions à environ 8 000 euros.

Les élus votent pour la participation de 100 euros à l'unanimité (15 votants).

Monsieur Tomasi demande enfin aux élus de se positionner sur la marche à suivre en cas de dépassement de participants.

Soit un teasing avertissant les élus et premiers arrivés premiers servis soit un tirage au sort.

Les élus CGT préfèrent un tirage au sort d'autant que c'est une des modifications qu'ils voulaient apporter au RI.

C'est pour cette raison que Monsieur Tomasi propose un vote là-dessus. Personnellement il préfère la formule premier arrivé premier servi.

Madame Grillon répond que le tirage au sort est plus juste.

Monsieur Tomasi l'entend mais cela peut également poser un certain nombre de problèmes, par exemple pour les agents souhaitant faire la sortie en groupe et n'étant pas tous retenus.

Madame Grillon indique que les agents en arrêt sont défavorisés.

Monsieur Tomasi répond que non, qu'ils sont prévenus en avance, qu'il y a l'application qui envoie des notifications. Par ailleurs il indique qu'il y a toujours une liste d'attente.

Madame Maubert indique qu'elle aussi préfère normalement le tirage au sort mais comprends qu'il y a des situations qui ne le permettent pas.

Monsieur Tomasi répond qu'en effet pour des sorties comme le racing club de Lens par exemple, c'est facile à organiser.

Monsieur Baudry répond que même s'il y a moins de monde c'est le même principe.

Madame Goujard répond que non : pas tout à fait.

La majorité des élus votent pour le principe du premier arrivé premier servi (12 pour, 3 contre).

Monsieur Tomasi s'engage à prévenir les agents longtemps avant et à faire des rappels en précisant la date exacte du début des inscriptions.

III- Consultation du Comité Social Économique

Pas de consultation

IV- Information du Comité Social Économique, dont certaines relèvent de la sécurité, santé et des conditions de travail

Monsieur Pion indique que les points 2, 3 et 8 seront reportés à la prochaine réunion.

• Opérations préalables à l'adossement du DRM

Monsieur Rousseau vient informer les élus sur les opérations préalables à l'adossement du DRM qui interviendra au 1^{er} mars.

Il rappelle que cela concernera les ressources trimestrielles PPA et RSA et que cela servira à fiabiliser les données entrantes car, jusqu'à maintenant, 60 % des déclarations trimestrielles sont erronées ce qui induit des indus, de la charge et de l'insatisfaction de la part des allocataires.

Monsieur Rousseau ajoute que ce qui va se mettre en place fait suite à l'expérimentation qui a été menée dans 5 Caisses depuis le 1^{er} octobre ; les Alpes-Maritimes, l'Aube, l'Hérault, les Pyrénées Atlantiques et la Vendée. Cette modification vise à afficher pour nos allocataires des ressources déjà pré-remplies et issues du DRM. Il souligne que certaines ressources ne

pourront pas être affichées mais que cela facilitera quand même beaucoup les échanges avec les allocataires.

Ces ressources seront adossées sur le Montant Net Social (MNS) et dans un système qui permettra dans 90 % des cas que les allocataires les valident. Monsieur Rousseau précise que, pour notre Caisse, c'est plus de la moitié des allocataires qui seront concernés.

De plus, il y aura aussi une autre zone de saisie pour les autres ressources qui ne seraient pas rapatriées par le DRM et les allocataires auront la possibilité de demander, via un signalement, la correction de ces ressources s'ils jugent qu'elles sont erronées.

Monsieur Rousseau indique que cela ne concerne que 10 % des cas pour les Caisses expérimentatrices et, après analyse, ce n'est que dans la moitié de ces cas-là qu'une correction doit être faite.

Monsieur Rousseau ajoute que cela entraînera également une modification du trimestre de référence entre M-1 et M-3 qui passeront à M-2/M-4 mais qu'il y aura un système de compensation pour qu'au moment de la bascule, les allocataires ne soient pas perdants.

Il indique que ce qui est en œuvre depuis déjà quelques mois c'est de la communication nationale par mail pour informer les allocataires de ces changements à venir et ré insister sur l'information sur le MNS.

Localement, lors des contacts et dès que possible, il y a eu des informations là-dessus et depuis la mi-décembre, a été mis en place une opération d'appels sortants pour informer les allocataires qui n'auraient pas encore saisis le MNS dans leurs déclarations.

Le but étant d'éviter que les allocataires ne se manifestent pour rien car c'est ce qui a également été constaté par les Caisses expérimentatrices avec une hausse des contacts d'à peu près 20 % les 1ers temps.

Monsieur Rousseau ajoute que ces différentes opérations ont le but de les réduire le plus possible même si on sait qu'il y aura plus de sollicitations.

Il a également une autre opération en cours sur l'ordonnancement c'est-à-dire le traitement quotidien des préconisations nationales. Le but est d'abonner au maximum les allocataires au dispositif des ressources mutualisées pour qu'il y ait le maximum d'allocataires pour lesquels les ressources seront pré-remplies. C'est un travail qui est en cours depuis la mi-décembre et qui se poursuivra jusqu'à la fin février.

Monsieur Rousseau explique que nous arrivons ensuite sur des aspects de formations planifiées. Le principe sera de faire un jour de formation pour l'ensemble des agents concernés.

Cette formation sera organisée en présentiel sur un planning qui est en cours d'élaboration et qui s'étalera du 4 au 27 février avec des groupes de 14 agents.

Monsieur Rousseau ajoute que seront formés les agents des UT, la MDR, le SNAP, le SRAP, le groupe parisien, les accueils TRIO, les permanenciers et le SAQS et la vérification comptable.

A l'issue de la bascule au mois de mars, il y aura également une demi-journée de formation centrée sur de la pratique avec les cas particuliers.

Pour les agents de la PFS, les formations se passeront en 2 modules de 2h et 2h30, un module sur de l'évolution réglementaire et l'autre sur les évolutions du Caf.fr sur un calendrier qui s'étalera du 10 au 28 février et sans fermetures de la ligne du public.

Monsieur Rousseau indique que pour les collègues qui ne sont pas dans le traitement concret ou dans la relation de service comme les contrôleurs, il est prévu des webinaires construits par le national qui seront mis à disposition et une information sera faite aux partenaires hors Caf comme les tutelles, les agents France Services etc.

Il précise que ce seront en tout 300 salariés qui seront formés sur cette période et qu'il y aura un recrutement pour renforcer la ligne du public avec des CDD sur la PFS et aux accueils Trio avec l'aide d'une enveloppe nationale.

Madame Cordier demande si la journée en présentiel sera une journée complète.

Monsieur Rousseau répond que ce seront des journées complètes sur des horaires qui ne dépasseront pas les 6 heures de formation.

Il souligne que sur le fond de cette bascule cela se passe bien pour les Caisses expérimentales, il est donc confiant.

De plus, à l'avenir, les trimestres seront également alignés pour l'aide au logement ce qui permettra d'avoir une cohérence globale.

Monsieur Spriet demande, pour ces 5 Caisses, des grosses modifications sont apparues au niveau du flux d'accueil ou du stock.

Monsieur Rousseau répond que non, mis à part une hausse des sollicitations des allocataires pendant un petit laps de temps mais par prudence la CNAF

avait renforcé l'aide du SNAP sur ces Caisses. Il n'y a pas non plus de changements à la baisse pour le moment mais cela prendra du temps.

Monsieur Spriet se demande si, à long terme, cela ne va pas engendrer des grosses baisses d'effectifs.

Monsieur Pion répond que c'est un autre débat qui interviendra plutôt à l'horizon 2026-2027 avec la future COG qui risque d'être assassine sauf si les Caf sont chargées d'un certain nombre de nouvelles missions.

Il ajoute qu'il faut rester prudent à l'heure actuelle car nous avons peu de recul et que nous en aurons plus certainement à partir du 2^e semestre de cette année.

Madame Cordier demande à quel moment seront présentées ces perspectives de réorientation puisqu'apparemment il est prévu une chute de 80 % de l'activité des accueils.

Monsieur Pion répond qu'il devrait en effet y avoir une forte diminution des flux de communication mais il faut attendre les 6 premiers mois de cette mise en place pour en tirer quelques données.

Monsieur Spriet demande si parmi ces 5 Caisses il y en a qui ont un système d'accueil identique au nôtre.

Monsieur Pion répond que ce lien n'a pas été fait mais indique que le meilleur comparatif reste la Caf de l'Hérault.

Il ajoute que nous aurons l'occasion d'y revenir au fur et à mesure du temps.

Madame Caron demande comment cela va se passer pour les signalements d'erreur. Est-ce qu'il sera possible de régulariser avec les justificatifs ou faudra-t-il envoyer les allocataires sur mesdroitssociaux.fr.

Monsieur Rousseau répond que c'est une cellule mutualisée qui gère les signalements et que tout sera expliqué en formation.

Madame Grillon demande sur combien de temps les renforts en CDD sont prévus.

Monsieur Rousseau répond que ce sont des contrats classiques de 5 mois et demi.

Madame Grillon demande si cela veut dire qu'il n'y aura plus de besoin après ces 5 mois et demi.

Monsieur Pion répond que ce sera évalué en fonction de ce qu'il se passe et qu'il y aura des prolongements si nécessaire.

Madame Grillon demande sur quelle durée est prévue l'enveloppe nationale.

Monsieur Pion répond qu'elle est pour la totalité de l'année 2025 et qu'il ne croit pas que cela doive être prolongé en 2026.

- **Nouvelles modalités de supervision pour l'année 2025**

Report

- **Modalités de traitement des RAC et DATA pièces pour 2025**

Report

- **Point de situation – Service ARIPA**

Monsieur Bruno indique que Madame Barras va intervenir pour apporter un point de situation plus précis du service. Cependant, il souhaite informer les élus sur les suites données à la saisine par le médecin du travail avec la convocation par la direction de la manager incriminée à un entretien préalable à la prise d'une sanction.

Cet entretien a été l'occasion de réévoquer la situation et surtout d'entendre l'intéressée. A ce stade et à l'issue de cet entretien préalable, l'employeur a décidé de saisir la commission de discipline en application de l'article 48 de la convention collective estimant que les éléments qui ont été recueillis et les explications données par l'intéressée ne permettent pas aujourd'hui de dissocier, dans le regard que l'employeur porte, la responsabilité du manager incriminé par rapport au constat fait par le médecin du travail.

Cette saisine du conseil de discipline s'inscrit dans une logique de prise de sanction qui est évoquée comme pouvant aller jusqu'au licenciement pour faute grave ou faute lourde, ce qui distingue les 2 étant l'intentionnalité.

A ce jour la commission est saisie mais il n'y a pas encore d'enrôlement mais les élus seront tenus au courant de la date dès qu'elle interviendra ainsi que de la décision que l'employeur prendra finalement.

Madame Cordier demande à Monsieur Bruno s'il parle bien de la commission régionale disciplinaire.

Monsieur Bruno répond que oui.

Madame Cordier indique que lorsque le salarié va en commission régionale disciplinaire l'employeur a déjà pris une décision.

Monsieur Bruno répond qu'il s'agit d'une proposition. La commission est saisie dans le cadre de l'article 48 à la suite de l'entretien préalable. Dans

ce cadre-là, la commission demande à l'employeur d'indiquer jusqu'où il peut aller. En clair, la sanction n'est pas prise mais il doit indiquer ce qu'elle pourrait être aux salariés.

Madame Cordier demande si cette information peut être communiquée aux élus du CSE.

Monsieur Pion répond qu'il envisage bien un licenciement pour faute grave. Il précise que s'il a saisi le conseil de discipline c'est pour avoir un avis qui doit juste éclairer l'employeur sur son positionnement à venir.

Monsieur Bruno rappelle qu'en droit il y a une logique de gradation de la sanction en équivalence de la gravité des faits constatés et c'est là où la commission est sensée se prononcer clairement. Elle se prononce rarement sur la matérialité des faits mais plutôt sur la proportionnalité de la sanction. Monsieur Pion indique qu'il a lancé une convocation pour un CSE extraordinaire lundi sur la question de l'alerte qui a été donné et des éléments d'appréciation autour des entretiens qui ont eu lieu.

Il demande, qu'aujourd'hui, nous restions sur cet aspect d'information mais aussi sur la situation de ce service en reprenant ce qui a été fait sous l'égide de Madame Barras dès le 5 décembre en termes d'organisation du service et au-delà même de la décision qui a été prise de mettre la manager en télétravail avec interdiction de contact avec l'ensemble du service.

Madame Barras intervient donc pour expliquer ce qui a été mis en place.

Elle indique que les actions sont poursuivies pour rétablir le stock de manière pérenne avec l'intervention de tous les cadres concernés.

Il a été défini 2 étapes, la 1ère étant de revenir à la situation du réseau puisqu'il y a encore un écart conséquent par rapport au réseau mais également de travailler pour garantir une situation de performance durable. Certaines des actions menées en décembre avaient déjà commencées avant avec notamment un travail spécifique sur des listes avec des pièces uniques et réparties sur tous les agents expérimentés.

Cela a contribué à réduire le stock. L'important étant que le stock, aujourd'hui dans Nims toutes pièces confondues est à avril et l'objectif est de le ramener à 2 mois d'antériorité pour être à peu près dans les normes de ce qui se fait dans le réseau.

Madame Barras ajoute qu'est poursuivi également le traitement de pièces prioritaires dans une logique qui est à la fois d'absorber la charge mensuelle mais également de travailler sur l'antériorité tout simplement parce que si cela n'est pas fait cela va générer des charges supplémentaires.

Sur la question des encaissements de pension alimentaire, à l'heure d'aujourd'hui, la situation est rétablie et inscrite dans une logique d'absorption au mois le mois. L'antériorité qui existait a été réglée ce qui limite des droits à tort et potentiellement des indus.

Madame Barras poursuit avec la 2^e des priorités qui a été attaquée et qui concerne les défaillants. Le travail est toujours en cours sur l'antériorité sachant que l'idée c'est également de limiter les appels des allocataires et les déclenchements de droit ASF à tort.

Madame Barras ajoute que le traitement de ces priorités est réparti de manière égalitaire ce qui faisait partie des demandes agents du service. Sur les rendez-vous téléphoniques Orion, nous sommes également sur une répartition sur tous les agents formés et non pas sur un certain nombre d'agents. De plus, concernant les demandes de rappel issus de la PFS, elle a retravaillé les modalités de traitement avec des listes qui sont distribuées 2 fois par semaine sur tous les agents formés.

Madame Barras ajoute que les formations des agents récemment arrivés sont également poursuivies. Elle rappelle qu'il y a, dans le service, des CDD dont 2 sur un contrat long et 3 collègues transférés des PF en compensation de la charge sur l'ASFNR.

Les formations ont donc été poursuivies sur janvier et d'autres sont prévues en février jusqu'à avril pour qu'ils puissent prendre en charge notamment les demandes d'ASFNR et les demandes d'ASF complémentaire, l'idée étant d'augmenter le nombre d'agents en capacité d'intervenir sur le stock et de contribuer beaucoup plus à l'absorption de ce stock. De plus, cela compense l'expertise perdue par rapport aux agents qui sont en arrêt maladie.

Madame Barras explique ensuite qu'un travail a aussi été fait sur le renforcement de la coordination avec le SNAPA puisqu'actuellement, depuis le mois de décembre, ils aident à hauteur de 4 ETP.

Elle rappelle que depuis octobre 2023, lorsque le SNAPA intervient c'est massivement sur une Caisse Adhérente en particulier qui est, en ce moment celle de la Marne. Mais, aujourd'hui, il y avait un décalage entre le stock constaté au niveau de la Caf du Pas-De-Calais et le Caf de la Marne, donc l'intervention du SNAPA contribue à réduire l'écart entre les stocks mais ce n'est pas suffisant. C'est pourquoi, cette semaine, des collègues ont été positionnés pour travailler sur l'antériorité du stock de notre Caisse ce qui l'a fait baisser de 3 jours et a fait passer l'écart entre notre Caisse et celle de la Marne de 10 à 6 jours.

Madame Barras indique que cette opération va être poursuivie la semaine prochaine jusqu'à ce que soit garanti le même niveau d'offre de service entre la Caf 62 et la Caf 51.

Madame Barras ajoute que le service s'inscrit également sur l'avenir avec des recrutements de CDD supplémentaires avec une échéance à début mars pour permettre la facilitation de l'écoulement de la charge de travail sur la période d'été et pour que tous les efforts qui sont menés actuellement ne soit pas réduit de par les congés en période de vacances.

Il y a également un renforcement de l'équipe de formateur puisque Madame Boeckeaert prendra en charge également des formations ce qui permettra de travailler sur des formations initiales mais aussi des formations continues. De plus, les routines hebdomadaires ont été rétablies et enrichies avec, par exemple mardi, la présentation des résultats de la Caisse à l'ensemble du service pour indiquer les résultats qui avaient été obtenus par ce plan d'action.

Madame Barras indique ensuite ces résultats concrètement. La situation dans les corbeilles Nims au 1^{er} décembre 2024 présentait un stock de 27,41 jours et une antériorité supérieure à 15 jours de 77 %

Aujourd'hui, le stock est passé à 25,08 jours et l'antériorité est toujours autour des 77 % mais le travail a été fait sur la réduction du stock.

En référence, au plan national, Madame Barras souligne que le stock est passé de 14,16 jours à 14,87 jours et l'antériorité de 66 % à 69 %.

Concernant l'outil Gaia, qui permet l'entrée des dossiers dans l'intermédiation financière, le travail qui a été mené a également porté ses fruits puisque, en comparant avec début janvier, il y avait 390 démarches à traiter, il en reste 240 et sur les dossiers à traiter dans les démarches validées, il y avait 1586 dossiers, il en reste 1029.

Madame Barras souligne que nous voyons bien que les différentes opérations qui ont été menées à ce jour portent leurs fruits aussi bien sur le stock que sur la constitution de ce stock, que l'on est dans une logique de répartition plus égalitaire et qui s'inscrit en fonction du niveau de formation, que plus de visibilité est donnée à la situation du service mais également sur les consignes et qu'il y a un travail sur le dispositif de formation.

Monsieur Bruno ajoute, concernant l'aspect suivi santé au travail, que le lien avec le médecin du travail existe toujours et s'est densifié ces temps-ci. De plus, un point régulier est fait entre les RH et le médecin du travail

pour continuer de suivre les situations qui le nécessiterait et celui-ci continue à avoir un lien direct avec les agents qu'il suit.

Il indique qu'à ce stade, le médecin n'a pas estimé nécessaire de lancer d'autres actions et préfère être plutôt à l'observation de résultats et du suivi du plan d'actions de Madame Barras.

Il reste néanmoins encore une appréhension concernant la définition de qui sera manager au final même s'il semblerait qu'il n'y ait pas, dans le service, d'éléments d'aggravation de la situation.

Monsieur Tomasi entend les efforts sur la répartition des tâches de manière plus équitable. En revanche, il pense que les opérations qui sont menées afin de résorber le stock peuvent aussi engendrer du stress pour les agents. Il demande s'il n'y pas de crainte d'un effet inverse.

Monsieur Bruno répond que, dans ce qui a été collecté auprès des 29 agents reçus et même au-delà, la question de l'équité n'était pas le seul sujet. Il était question également de tout un tas d'autres aspects qui ont attiré au pilotage de l'écoulement de la charge, de la lisibilité de l'impact du travail et de son organisation et à la restitution de l'avancée dans le travail. Il précise que tous ces éléments remis en place produisent des effets même si la direction reste très vigilante aux effets que pourraient avoir la charge de travail car la situation reste à consolider.

Monsieur Tomasi demande, par rapport aux chiffres annoncés de Gaia, quel est le flux moyen de demandes par mois.

Madame Barras répond qu'elle n'a pas forcément le détail car cela apparaît en cumulé.

Monsieur Tomasi demande, concernant la Caf de la Marne, quelle est la répartition de l'activité dans le service. Est-ce qu'elle concerne l'ensemble des agents ou quelques ETP qui interviennent spécifiquement.

Madame Barras répond qu'il s'agit d'une corbeille globale et que ce n'est donc pas forcément des agents qui sont sur la Caf de la Marne.

Monsieur Pion ajoute que l'aide du SNAPA n'est pas automatique, qu'il faut aller la chercher et qu'elle est en durée très limitée.

Monsieur Tomasi demande si les équipes ont été interrogées sur les effets de ces actions mise en place.

Madame Barras répond qu'il y a une présence dans le service de Madame Kieken et des référentes pour être là si besoin. La stratégie pour le moment est de redonner de l'information pour que les collègues puissent voir

exactement ce qu'il en est et, en collectif, ils n'ont pas forcément de retour sur le sujet pour le moment.

Monsieur Bruno ajoute que les effets vont se produire dans le temps avec une reprise de confiance et de sens. Il souligne qu'il y a également un suivi des 4 agents qui sont absents à l'heure actuelle avec activation de l'entretien de suivi qui est maintenant permis par la loi. Il s'agit de reprendre contact, pour ceux qui le souhaitent, et de les tenir informés des évolutions, de ce qui a été mis en place et, éventuellement, leur permettre d'envisager un retour plus sereinement.

Madame Taverne indique que la grande préoccupation du service actuellement est de savoir quel va être leur cadre ou si le groupe va être divisé.

Monsieur Bruno répond qu'il ne peut faire qu'une réponse d'attente car aucune décision définitive concernant la manager actuelle n'a été prise.

Madame Cordier souhaite intervenir afin d'informer la direction que les élus CGT ont été sollicités très récemment sur une menace de suicide et se demandent ce qu'il en est du message envoyé aux agents le 16 janvier et qui invite les agents à se rapprocher de la manager sur la question des appels vers l'étranger. Elle pense qu'il s'agit certainement d'une erreur qui n'aura pas d'incidence sur d'autres personnes mais qui aurait pu perturber les agents du service qui ne vont pas bien.

Madame Barras demande par qui a été envoyé ce message.

Madame Taverne répond qu'il s'agit d'un message par liste et qu'il a été transféré, la manager étant donc dans la liste.

Monsieur Bruno ajoute qu'il s'agit certainement d'une maladresse.

Monsieur Pion ajoute que l'interdiction donnée à la manager est stricte et ne ferait que rajouter au dossier.

Monsieur Tomasi demande ce qu'il en est de la personne ayant menacé de se suicider. Est-ce que c'est une information complémentaire à ce qui a été fait décembre ou si c'est autre chose.

Madame Cordier répond que c'est un fait nouveau. Elle ajoute qu'en effet pour certains cela va un peu mieux tandis que pour d'autres cela reste compliqué.

Monsieur Pion entend que cela reste fragile mais rappelle que la direction avec Madame Barras a œuvré à faire en sorte de retrouver une certaine dynamique surtout de repartager un certain nombre de choses avec les agents.

Monsieur Tomasi indique que lorsqu'il souhaite alerter sur la santé c'est pour ne pas se limiter simplement aux échanges avec le médecin du travail et aux 11 personnes du départ car il peut y avoir d'autres agents qui sont stressés depuis qu'ils ont découvert cette situation et sont en attente de la nouvelle organisation. Il pense qu'il est nécessaire qu'il y ait un accompagnement de tous les agents sur ce qui est mis en place.

Monsieur Bruno répond que ce sont les capteurs humains décrit pas Madame Barras dans le rapport managérial. Il souligne qu'il s'agit toutefois d'une organisation temporaire tout en restant très attentif.

Concernant cet envoi de mail, cela va être éclairci.

Monsieur Pion ajoute que nous reviendrons sur tout ceci lundi lors du CSE extraordinaire.

● **Situation des services**

Monsieur Pion communique les chiffres suivants :

Service PF :

- Stock national : 4,21 jours au 22/01/2025 (3,69 jours au 16/12/2024)
- Stock CAF 62 : 3,89 jours au 22/01/2025 (3,53 jours au 16/12/2024)

Taux d'appels téléphoniques : 73,71 % (flux et SVI) et 67,63% (flux allocataires choix 1 « je suis allocataire) au 22/01/2025 contre 78,25% (flux SVI) et 68,29% (flux allocataires) au 16/12/2024 (objectif COG minimum : 85%)

Délai de démarche : 9,8 jours contre 13,8 jours au 16/12/2024 (objectif COG minimum : 17 jours)

UTI : à jour

Service Social :

AFI : 3 jours (3 jours le 16/12/2024)

AFC : 7 jours (11 jours le 16/12/2024)

Direction Comptable et Financière (DCF) :

- **Affaires juridiques** : 14,4 jours (13,1 jours au 16/12/2024)
- **ASFR** : 27,8 jours (23,6 jours au 16/12/2024)
- **Recouvrement** : 7 jours (7,1 jours au 16/12/2024)
- **Comptabilité** : à jour (inchangé) : entraide CBU Caf 01, 38, 59 74, 76 et 80

• Mouvements de personnel

Embauches réalisées

EN CDD (9) :

- 1 technicien Patrimoine Calais (Niv 3) – recrutement externe
- 1 Secrétaire Antenne St Omer (Niv 3) – recrutement interne
- 2 Agents administratifs UTI Calais (Niv 3) – recrutement externe
- 1 Agent d'accueil physique St Omer (Niv 3) – recrutement externe
- 1 Agent d'accueil physique Boulogne (Niv 3) – recrutement externe
- 2 Agents administratifs Créances (Niv 3) – Recrutement externe

- 1 Agent administratif SRAP Calais- recrutement externe

EN CDI (6) :

- 5 Techniciens Accueil téléphonique (Niv 3) Arras/Calais
- 1 Technicien Créances (Niv 3) Arras – recrutement interne

Recrutements en cours

EN CDD (36) :

- 18 Téléconseillers (Niv 3) Calais – Recrutement externe
- 8 Téléconseillers (Niv 3) Arras – Recrutement externe
- 1 Agent d'Accueil physique St Omer (Niv 3) – Recrutement externe
- 1 Agent d'Accueil physique Boulogne (Niv 3) – Recrutement externe
- 2 Agents d'accueil physique Calais (Niv 3) – Recrutement externe
- 1 Agent d'accueil physique Lens (Niv 3) – Recrutement externe
- 1 Agent d'accueil physique Bruay (Niv 3) – Recrutement externe
- 1 Agent d'accueil physique Béthune (Niv 3) – Recrutement externe
- 2 Agents d'accueil physique Arras (Niv 3) – Recrutement externe
- 1 Travailleur Social Lens (Niv 5B) – Recrutement externe

EN CDI (3) :

- 1 Conseiller thématique Logement (Niv 6) – Arras/Calais
- 1 Travailleur Social Boulogne sur Mer (Niv 5B) – Recrutement externe
- 1 Chargé d'Accompagnement Territorial (Niv 5B) – Etaples sur Mer - Arras

☐ Recrutements à venir

CDD (2) :

- 1 Travailleur Social Bruay (Niv 5B) – Recrutement externe
- 1 Agent administratif STAF Calais (Niv 3) – Recrutement externe

CDI (1) :

- 1 Responsable d'unité Prestations Familiales (Niv 5B) – Recrutement interne et externe

• **Calendrier social 2025 séance du 27 février)**

Madame Desauw indique qu'il y a un problème de salle et propose donc que la réunion du 27 février ait lieu à l'ADS d'Arras sachant qu'il n'y a que 20 places ou qu'elle soit décalée au 26 février.

Monsieur Tomasi indique que le 26 février est un mercredi mais il faut voir si cela pose un problème à un élu.

Madame Taverne rappelle que les élus ont prévu de se réunir le 27 février après-midi.

Monsieur Tomasi répond que cela pourrait aussi se faire le 26 après-midi sauf si quelqu'un a des impératifs.

Monsieur Spriet et Madame Grillon sont plutôt favorables à faire la réunion le 27 février à l'ADS d'Arras.

Les élus FO sont disponibles aux 2 dates.

Monsieur Pion indique que la réunion aura donc lieu le 27 à l'ADS d'Arras.

Monsieur Tomasi demande que soit prévu de réserver, si possible, la salle pour la journée complète afin que les élus se réunissent l'après-midi.

- **Situation des emplois : 4^e trimestre 2024**

Report

V- Questions soulevées par le CSE, dont certaines relèvent de la santé, la sécurité et des conditions de travail

- Ressources humaines

- **Quel est le calendrier pour la mise en place de la classification ?**

Monsieur Bruno indique qu'à ce stade rien n'est définitif. Aujourd'hui, il n'y a aucune certitude qu'elle soit validée.

Monsieur Pion ajoute que le ministère a 4 mois pour donner son agrément. Le dépôt a été fait début décembre, nous en sommes donc à 2 mois sans réponse. De plus, dans le contexte politique qui est le nôtre à l'heure actuelle et les interrogations budgétaires, cette opération à 163 millions d'euros fait certainement réfléchir le ministère.

Monsieur Tomasi demande ce qu'il se passe s'il n'y a pas de réponse dans le délai des 4 mois.

Monsieur Bruno répond que cela vaudra accord.

Monsieur Pion souligne que cet accord est soutenu par un certain nombre d'organisations et qu'il est tout à fait recevable.

Monsieur Bruno indique que, malgré tout, la date cible de mise en œuvre reste juin 2025 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025 pour les 2

grandes séries de mesures c'est-à-dire les 3 points minimums et les mesures accompagnant les transpositions individuelles.

Ce qui diffère dans le calendrier c'est le processus séparant de la paie de juin car si l'agrément arrive vite cela simplifiera la procédure mais s'il arrive tardivement cela nécessitera une consultation du CSE.

Monsieur Bruno ajoute qu'à compter du 1^{er} juillet les organismes seront autorisés à mettre en œuvre leur politique locale de RMPP. Des éléments plus précis seront apportés notamment en termes de paie dès que possible.

Monsieur Tomasi demande si la direction prévoit de communiquer les informations concernant les emplois repères et les éventuelles évolutions, et les emplois pour lesquels il faudra que la direction propose une modification. Est-ce que le détail de ceux qui seront automatiques et de ce qui pourrait être envisagé pour les autres sera communiqué au CSE. En effet, sur ces 2 aspects les élus du CSE ont peu d'informations.

Monsieur Bruno répond que oui car cela fera partie des communications de l'employeur mais qu'il n'y a, à ce stade, pas d'outil fiabilisé sur le sujet.

Monsieur Tomasi répond qu'il y a tout l'aspect de ce qui sera automatique qui n'est pas forcément connu de tous et ensuite l'aspect local dont il faudra informer les élus.

● **Point sur la journée de congé supplémentaire**

Madame Pillot demande combien d'agents n'ont pas pris cette journée.

Madame Desauw répond qu'ils sont 17.

Madame Pillot demande s'il y a possibilité de modifier un congé précédent pour le récupérer.

Madame Desauw répond que non puisque l'exercice est clôturé mais que ces agents vont être invités à placer en CET.

Monsieur Tomasi suggère qu'on leur propose également la possibilité alternative de faire un don s'ils le souhaitent.

Monsieur Bruno est d'accord mais prioritairement ce sera le placement en CET.

- **Rappel sur la règle des congés**

Monsieur Bruno indique qu'il existe 2 pages Wiki et consacrés à la définition des différents congés, de leur mode d'acquisition, de prise et de pose.

Madame Caron indique qu'il y aurait eu des soucis pour la pause des congés lors de période pendant lesquels, normalement, la règle est 60-40, et le manager a tenu à ce que ce soit 50-50. Elle pense qu'il y a un flou autour de cette règle et demande s'il serait possible de faire un rappel.

Monsieur Tomasi répond que cela a été fait à plusieurs reprises lors de précédentes réunions.

Monsieur Bruno rappelle que cette possibilité de dépasser pour aller dans un rapport de 60-40 (note 01/02/2019) a comme limite les nécessités de service qui sont appréciées par les managers.

Il propose de faire une remise en mémoire aux managers lors du prochain Codirel.

- **Confirmation de la prolongation de la date pour poser les congés 2024 en mai 2025**

Monsieur Tomasi indique que la question avait été évoquée lors de la précédente réunion. Monsieur Pion avait dit qu'il était plutôt favorable mais devait en rediscuter. Il demande la confirmation de cet accord.

Monsieur Pion répond qu'il prend bien la décision de prolonger la date de pose des congés 2024 jusqu'au 9 mai 2025.

• Don de congés : y-a-t-il des possibilités de dérogation ou accord local à mettre en place ? Comment concilier sa vie professionnelle et personnelle en cas de suivi médical lourd ?

Monsieur Tomasi indique que le sujet a déjà été évoqué et demande s'il serait possible de faire un accord local.

Monsieur Spriet demande s'il serait possible de réfléchir à d'autres cas possible en cas par exemple de grosses difficultés d'un salarié.

Monsieur Bruno répond que soit la demande concerne un cas particulier et il s'agit alors d'une demande d'exception à faire au directeur, soit c'est une demande à réinscrire dans le cadre des négociations.

Monsieur Tomasi ajoute que c'est double car il y a les règles de droit qui limite à un ayant droit et pas l'agent lui-même et ensuite la question plus large du don de jour pour laquelle il est possible d'engager des réflexions.

Monsieur Bruno rappelle que la limite de la négociation c'est le respect des règles de droit mais il précise que la direction n'est pas fermée à en reparler.

- Situation des services

• Point de situation du service ARIPA : arrêts maladie, réorganisation, effectifs, charge de travail

Voir point précédent

• Point sur l'inspection PFS

Monsieur Tomasi indique que 2 organisations syndicales se demandaient où cela en était.

Monsieur Bruno répond qu'il y a eu un 1^{er} échange entre Madame Blondel et Madame Coppey avec un principe retenu que l'encadrement PF effectue un recensement des agents souhaitant être interrogé pour pouvoir élaborer le planning de rencontres en fonction de la présence sur site.

Ce planning est en cours d'élaboration et sera proposé normalement sur février pour pouvoir lancer les entretiens.

Monsieur Tomasi indique qu'il serait bien de mettre, dans les échanges qui ont lieu, toutes les personnes qui font partie de la commission et pense qu'il faut avancer sur le sujet.

- Patrimoine

• Avancement sur la mise en place du badge d'accès pour les agents

Monsieur Tomasi indique qu'il y a eu une communication dans le Cafcom.

Madame Desauw ajoute qu'il y aura aussi une relance par mail.

Monsieur Baudry indique que le sujet sur l'arbre de Noël n'a pas été traité.

Monsieur Tomasi propose, étant donné qu'il n'y a pas d'urgence, d'en discuter lors de la réunion d'élus.

Madame Verove demande s'il serait possible de lever à nouveau l'écrêtage ce mois-ci car beaucoup de compteurs ne sont pas à jour.

Monsieur Bruno va étudier la question.

VI- Traitement des réclamations

Néant

A 13h00, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire du CSE

Samuel TOMASI



PV approuvé à
l'unanimité le 27/02/2025